



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 mars 2025
Convocation du 12 mars 2025

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance : M. Aubert, G.
Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet, A.
Ramousse, F. Simian

Absent(e)s : C. Bochaton (pouvoir à A. Ramousse),
MC. Rey, S. Giliotti.

Président de séance : F. Simian

Secrétaire de séance : M. Brezzo

Délibération 2025-03-08

**Objet : Approbation de la mise à jour
du Plan Communal de
Sauvegarde (PCS)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire explique que :

Le plan communal de sauvegarde a été élaboré en 2021. Suite aux changements de personnels, et au décès d'un adjoint, une mise à jour a été effectuée en 2024.

La Préfecture de la Drôme attend une délibération pour cette mise à jour.

Aussi, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le Plan Communal de Sauvegarde modifié à ce jour.

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

